

DROIT DE REPONSE DE LA SOCIETE AMG Pro

Mise en cause dans un article publié sur le site internet www.mediacites.fr sous le titre « *Xavier Bertrand, un marché de masques passé dans l'urgence et de bien curieux intermédiaires* », la société AMG Pro entend apporter quelques précisions sur les faits relatés dans cet article compte tenu de l'inquiétude et des interrogations qu'il a suscité chez ses partenaires, ses salariés, ses clients et ses fournisseurs.

La société AMG Pro affirme donc que :

- Dans le cadre de l'opération contractuelle ayant consisté à livrer des masques chirurgicaux à la région des Hauts-de-France, initiée en mai 2020, alors que la France connaissait une pénurie majeure de ce type de matériel sanitaire, l'ensembles des règles légales qui s'imposent à la passation de ce type de marché ont été scrupuleusement respectées.

- Elle a appliqué à ce contrat, le taux de marge habituel en la matière soit 3 centimes par masques et qu'à aucun moment elle n'a entendu profiter de la situation de pénurie pour engranger des bénéfices indus.

- Elle a répercuté dans le prix de vente final des masques, la commission qui lui était demandé par la personne qui l'avait mise en relation avec les services compétents de la région des Hauts-de-France.

- Elle est parfaitement étrangère aux montages financiers et capitalistiques qui ont pu être mis en place par les autres intervenants dans cette opération et dont elle ignore tout.

- Elle a apporté son entier concours aux services de police de la Brigade Financière actuellement en charge d'enquêter sur cette opération.

- Elle n'est en aucun cas mise en cause dans le cadre de cette enquête pénale initiée par le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Lille.

- Elle sera extrêmement vigilante à toutes publications qui pourraient atteindre son honneur, sa considération ou sa probité.